Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
GARDERIE ANNE-MARIE INC.	2007100	Le 06 août 2020
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
GARDERIE ANNE-MARIE 2		(506) 525-2722
Adresse		
4572 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Janice Gauvin-Léger	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	06 août 2020	

Commentaires : 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé :
f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit;
Les registres des présences doivent être complets, indiquent toutes les absences et en précisent les raisons en utilisent les codes d'absence sur le bas de la feuille.

Lors de la vérification des registres de présence l'inspectrice à observer dans les registres de présence de la dernière année certaines absences le code d'absence n'était pas inscrite sur des registres de présence. L'inspectrice demande que l'information soit complete en tout temps.

Commentaires généraux

Phase de rétablissement de la pandémie de COVID-19:
- Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a reçu un dépistage avant d'entrer dans la garderie éducative.
- Le plan opérationnel, les documents de dépistage, les registres de ménages familiaux, les registres de groupe sont tous disponibles sur les lieux.
- L'inspectrice a observé l'horaire de ménage dans chaque local et dans les salles de bains. L'inspectrice demande que la grille de nettoyage et désinfectage indique des responsabilités claires, attribuées a des membres du personnel précis. Une fois la tâche compléter l'employée y pose ses initiaux afin de confirmer que la tâche est complète. L'inspectrice recommande aussi une modification à la grille afin de mieux démontrer que le ménage est fait minimum 2 fois par jours et lorsqu'elles sont souillées.
- L'inspectrice a observé la distanciation physique entre les divers groupes. Pour le moment la garderie n'opère pas à pleine capacité ce qui facilite l'implantation de la phase de rétablissement de la pandémie COVID-19.

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer des planifications et documentations pour tout les groupes. L'utilisation de pratiques positives d'orientation des enfants est observée entre les éducatrices et les enfants. Les enfants ont passé une grande partie de la journée dehors afin de profiter de la belle

Commentaires généraux
température.

original signé par

Janice Gauvin-Léger — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 août 2020 — Date

original signé par

André Blais — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 août 2020 — Date